



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0069**

Objet : Budget primitif 2025 – Budget autonome "Assainissement"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 59
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

22 AVR. 2025

et publié le

22 AVR. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 25 mars 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Brigitte DULONG à Henri BAILE, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sandrine PISSARD-GIBOLLET à André GONNET, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les bureaux des 20 janvier, 03 février et 17 mars 2025,
Vu les conférences des maires des 10 février et 31 mars 2025,
Vu les commissions des finances des 29 janvier, 05 février et 20 mars 2025,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2025-0002 du 17 février 2025 relative aux orientations budgétaires 2025,
Vu les principes énoncés dans la note de présentation relative aux budgets primitifs 2025,

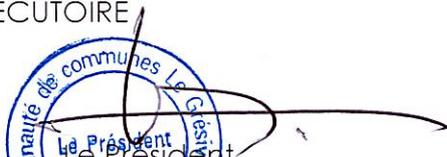
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2025 du budget autonome « Assainissement »**,
- **De voter chacun des budgets au niveau des chapitres pour les deux sections (fonctionnement et investissement).**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2025**


Le Président,
Henri BAILE


Communauté des communes Le Crestin
Le Président
Henri BAILE
14018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001816600310	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE LE TOUVET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE ASSAINT EN GESTION DIRECTE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 906 207,51	11 872 913,02
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	11 033 294,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	22 906 207,51	22 906 207,51

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	9 652 260,03	15 361 732,04
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 669 039,16	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		2 040 432,85	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 361 732,04	15 361 732,04

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	38 267 939,55	38 267 939,55
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 641 590,00	0,00	5 366 100,00	5 366 100,00	5 366 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 046 375,89	0,00	2 585 370,47	2 585 370,47	2 585 370,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	48 005,00	0,00	47 005,00	47 005,00	47 005,00
Total des dépenses de gestion des services		7 735 970,89	0,00	7 998 475,47	7 998 475,47	7 998 475,47
66	Charges financières	525 002,00	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00
67	Charges exceptionnelles	270 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	65 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 595 972,89	0,00	8 564 475,47	8 564 475,47	8 564 475,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 934 816,42		11 141 732,04	11 141 732,04	11 141 732,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 978 305,00		3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 913 121,42		14 341 732,04	14 341 732,04	14 341 732,04
TOTAL		19 509 094,31	0,00	22 906 207,51	22 906 207,51	22 906 207,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 906 207,51
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 929 739,58	0,00	10 133 908,02	10 133 908,02	10 133 908,02
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	378 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
75	Autres produits de gestion courante	391 005,00	0,00	201 005,00	201 005,00	201 005,00
Total des recettes de gestion des services		10 703 744,58	0,00	10 597 913,02	10 597 913,02	10 597 913,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 703 744,58	0,00	10 622 913,02	10 622 913,02	10 622 913,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 237 140,00		1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 237 140,00		1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
TOTAL		11 940 884,58	0,00	11 872 913,02	11 872 913,02	11 872 913,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 033 294,49
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 906 207,51
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	13 091 732,04
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	173 000,00	30 990,68	60 000,00	60 000,00	90 990,68
21	Immobilisations corporelles	1 206 095,34	280 713,07	1 006 000,00	1 006 000,00	1 286 713,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 637 915,16	3 357 335,41	5 336 260,03	5 336 260,03	8 693 595,44
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 017 010,50	3 669 039,16	6 402 260,03	6 402 260,03	10 071 299,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 520 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 537 010,50	3 669 039,16	7 902 260,03	7 902 260,03	11 571 299,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 237 140,00		1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 437 140,00		1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
TOTAL		14 974 150,50	3 669 039,16	9 652 260,03	9 652 260,03	13 321 299,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2 040 432,85
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 361 732,04
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	696 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		696 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		696 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 934 816,42		11 141 732,04	11 141 732,04	11 141 732,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 978 305,00		3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 113 121,42		14 841 732,04	14 841 732,04	14 841 732,04
TOTAL		11 809 121,42	0,00	15 361 732,04	15 361 732,04	15 361 732,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 361 732,04
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	13 091 732,04
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 133 908,02		10 133 908,02
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	258 000,00		258 000,00
75	Autres produits de gestion courante	201 005,00		201 005,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	1 250 000,00	1 275 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	10 622 913,02	1 250 000,00	11 872 913,02

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 033 294,49
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 906 207,51
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	520 000,00	0,00	520 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	500 000,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 200 000,00	3 200 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		11 141 732,04	11 141 732,04
	Recettes d'investissement – Total	520 000,00	14 841 732,04	15 361 732,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 361 732,04
---	----------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 641 590,00	5 366 100,00	5 366 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	700 000,00	720 000,00	720 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	31 500,00	60 000,00	60 000,00
6068	Autres matières et fournitures	44 000,00	45 000,00	45 000,00
611	Sous-traitance générale	3 500 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
6135	Locations mobilières	26 290,00	35 000,00	35 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	120 000,00	100 000,00	100 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	400 000,00	450 000,00	450 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	45 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	51 900,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	100 000,00	80 000,00	80 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	57 400,00	45 000,00	45 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	14 700,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	159 300,00	169 600,00	169 600,00
6288	Autres	200 000,00	230 000,00	230 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 046 375,89	2 585 370,47	2 585 370,47
6331	Versement de mobilité	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 018 026,06	2 556 320,64	2 556 320,64
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	28 049,83	28 049,83	28 049,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	48 005,00	47 005,00	47 005,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 000,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 005,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		7 735 970,89	7 998 475,47	7 998 475,47
66	Charges financières (b) (8)	525 002,00	475 000,00	475 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	525 002,00	475 000,00	475 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	270 000,00	91 000,00	91 000,00
6711	Pénalités de retard sur marchés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6713	Dons, libéralités	15 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	124 000,00	60 000,00	60 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
678	Autres charges exceptionnelles	130 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	65 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	20 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	20 000,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	25 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		8 595 972,89	8 564 475,47	8 564 475,47
023	Virement à la section d'investissement	7 934 816,42	11 141 732,04	11 141 732,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 978 305,00	3 200 000,00	3 200 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 978 305,00	3 200 000,00	3 200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 913 121,42	14 341 732,04	14 341 732,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 913 121,42	14 341 732,04	14 341 732,04
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 509 094,31	22 906 207,51	22 906 207,51

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 906 207,51
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 929 739,58	10 133 908,02	10 133 908,02
70611	Redevance d'assainissement collectif	9 000 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00
70613	Participations assainissement collectif	800 000,00	600 000,00	600 000,00
7068	Autres prestations de services	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	59 739,58	63 908,02	63 908,02
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	378 000,00	258 000,00	258 000,00
741	Primes d'épuration	120 000,00	0,00	0,00
747	Subv. et participat° collectivités	258 000,00	258 000,00	258 000,00
75	Autres produits de gestion courante	391 005,00	201 005,00	201 005,00
757	Redevances des fermiers, concession..	390 000,00	200 000,00	200 000,00
7588	Autres	1 005,00	1 005,00	1 005,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 703 744,58	10 597 913,02	10 597 913,02
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	25 000,00	25 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		10 703 744,58	10 622 913,02	10 622 913,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 237 140,00	1 250 000,00	1 250 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 237 140,00	1 250 000,00	1 250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 237 140,00	1 250 000,00	1 250 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 940 884,58	11 872 913,02	11 872 913,02

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	11 033 294,49
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 906 207,51
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	173 000,00	60 000,00	60 000,00
2031	Frais d'études	85 000,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	88 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 206 095,34	1 006 000,00	1 006 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	20 000,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	315 997,49	185 000,00	185 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	400 000,00	325 000,00	325 000,00
2154	Matériel industriel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
21562	Service d'assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	300 000,00	366 000,00	366 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	70 097,85	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 637 915,16	5 336 260,03	5 336 260,03
2313	Constructions	1 080 245,00	2 300 000,00	2 300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 557 670,16	3 036 260,03	3 036 260,03
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 017 010,50	6 402 260,03	6 402 260,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 520 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 520 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 537 010,50	7 902 260,03	7 902 260,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 237 140,00	1 250 000,00	1 250 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 237 140,00	1 250 000,00	1 250 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	130 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	8 700,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	14 700,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	440 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	24 270,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	1 810,00	0,00	0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	2 280,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	4 350,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	602 800,00	0,00	0,00
139181	de la collectivité de rattachement	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	8 230,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	500 000,00	500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 437 140,00	1 750 000,00	1 750 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 974 150,50	9 652 260,03	9 652 260,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	3 669 039,16
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 040 432,85
---	---------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 361 732,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	696 000,00	520 000,00	520 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	696 000,00	520 000,00	520 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		696 000,00	520 000,00	520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		696 000,00	520 000,00	520 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	7 934 816,42	11 141 732,04	11 141 732,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 978 305,00	3 200 000,00	3 200 000,00
28031	Frais d'études	71 750,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 920,00	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	49 000,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	315,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	800,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	21 900,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	800,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	50,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	850 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	40 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	175 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	6 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	171 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 540 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	17 800,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	3 410,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 700,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 900,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	560,00	0,00	0,00
28188	Autres	2 400,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		10 913 121,42	14 341 732,04	14 341 732,04
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	500 000,00	500 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 113 121,42	14 841 732,04	14 841 732,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 809 121,42	15 361 732,04	15 361 732,04

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 361 732,04

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT - 2024900200D00001	12/04/2024	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
LT080512	08/09/2009	427 451,50	0,00	15 568,97	0,00	427 451,50
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 427 451,50	0,00	15 568,97	0,00	427 451,50

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					20 577 963,80									
1641 Emprunts en euros (total)					20 000 764,80									
00485073 - CO9863	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	06/06/2011	01/01/2018	17/12/2018	360 000,00	F	Taux fixe à 4.26 %	4,260	4,390	EUR	A	C	O	A-1
0975263	CAISSE D'EPARGNE	31/10/2017	01/01/2018	25/12/2018	45 000,00	F	Taux fixe à 1.78 %	1,780	1,780	EUR	A	P	O	A-1
10278 07235 00020891503	CREDIT MUTUEL	29/11/2017	01/01/2018	28/02/2018	120 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,560	EUR	T	P	O	A-1
102780723500020849202	CREDIT MUTUEL	22/09/2017	01/01/2018	28/02/2018	82 015,42	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
102780903000020269203	CREDIT MUTUEL	07/12/2017	01/01/2018	30/11/2018	254 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,160	EUR	A	P	O	A-1
1261963	CREDIT AGRICOLE	16/01/2017	01/01/2018	01/02/2018	245 000,00	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	1,410	EUR	A	P	O	A-1
1314482	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/09/2013	01/01/2018	01/12/2018	79 200,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
1314507	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/05/2014	01/01/2018	01/06/2018	217 349,99	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
1347840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/12/2014	01/01/2018	01/01/2019	125 917,21	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
1363454	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/08/2014	01/01/2018	01/02/2018	181 138,25	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1
1381668	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/07/2017	01/01/2018	01/09/2019	473 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	S	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1473858	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2000	01/01/2018	25/03/2018	44 335,06	F	Taux fixe à 6.01 %	6,010	6,100	EUR	S	P	O	A-1
1474460	CAISSE D'EPARGNE	06/07/2000	01/01/2018	25/02/2018	65 062,60	F	Taux fixe à 5.92 %	5,920	6,050	EUR	T	P	O	A-1
1510393	CAISSE D'EPARGNE	03/12/1999	01/01/2018	25/03/2018	25 329,79	F	Taux fixe à 6.06 %	6,060	6,200	EUR	T	P	O	A-1
1576898	CAISSE D'EPARGNE	07/07/2004	01/01/2018	25/07/2018	56 086,50	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	5,160	EUR	A	P	O	A-1
1577651	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2004	01/01/2018	25/03/2018	47 323,87	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,810	EUR	S	P	O	A-1
1590300	CAISSE D'EPARGNE	31/07/2003	01/01/2018	25/06/2018	271 097,05	V	(Euribor 12M + 0.1)-Floor -0.1 sur Euribor 12M	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1594364	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	01/01/2018	25/03/2018	55 043,09	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,750	EUR	T	P	O	A-1
20506902	CREDIT MUTUEL	30/01/2015	01/01/2018	31/03/2018	206 372,43	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	2,370	EUR	T	P	O	A-1
20589904	CREDIT MUTUEL	31/01/2014	01/01/2018	31/01/2018	120 610,59	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,060	EUR	T	P	O	A-1
20725702	CREDIT MUTUEL	30/06/2015	01/01/2018	31/03/2018	152 918,12	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,410	EUR	T	P	O	A-1
20725703	CREDIT MUTUEL	30/06/2016	01/01/2018	31/03/2018	182 507,35	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,260	EUR	T	P	O	A-1
3187272	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2006	01/01/2018	25/01/2018	117 051,01	F	Taux fixe à 3.97 %	3,970	4,090	EUR	T	P	O	A-1
3280981	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2008	01/01/2018	25/03/2018	115 626,16	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,160	EUR	T	P	O	A-1
3281339	CAISSE D'EPARGNE	12/12/2008	01/01/2018	25/01/2018	209 990,44	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,520	EUR	A	P	O	A-1
3281930	CAISSE D'EPARGNE	21/01/2009	01/01/2018	25/01/2018	62 149,71	F	Taux fixe à 4.91 %	4,910	5,000	EUR	T	P	O	A-1
3283801	CAISSE D'EPARGNE	23/02/2009	01/01/2018	25/03/2018	100 475,21	F	Taux fixe à 4.8 %	4,800	4,890	EUR	T	P	O	A-1
37874801	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	15/03/2018	95 182,80	F	Taux fixe à 3.78 %	3,780	3,830	EUR	T	P	O	A-1
38619101	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	21/03/2018	397 775,24	V	(Euribor 3M + 0.723) + Cap 3.197 sur Euribor 3M	0,390	0,400	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
4140989	CAISSE D'EPARGNE	17/06/2015	01/01/2018	25/03/2018	73 564,27	F	Taux fixe à 1.67 %	1,670	1,680	EUR	T	P	O	A-1
4443931	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2017	01/01/2018	25/07/2018	270 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	1,990	EUR	A	P	O	A-1
4458001	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2017	01/01/2018	25/03/2018	197 055,33	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	P	O	A-1
5709895	CAISSE D'EPARGNE	27/03/2017	01/01/2018	25/02/2018	323 026,77	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	1,690	EUR	T	P	O	A-1
5873668 -2	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2017	01/01/2020	25/06/2020	34 607,85	F	Taux fixe à 1.89 %	1,890	1,890	EUR	A	P	O	A-1
6520801	CREDIT AGRICOLE	16/05/2006	01/01/2018	28/02/2018	271 573,22	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,400	0,400	EUR	T	P	O	A-1
8734882	CAISSE D'EPARGNE	10/11/2010	01/01/2018	25/02/2018	85 064,83	F	Taux fixe à 3.52 %	3,520	3,620	EUR	T	P	O	A-1
8887557-1	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	27/07/2011	01/01/2018	25/02/2018	164 905,77	F	Taux fixe à 4.32 %	4,320	4,390	EUR	T	P	O	A-1
9263707	CAISSE D'EPARGNE	05/08/2013	01/01/2018	25/03/2018	94 340,77	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,760	EUR	T	P	O	A-1
9358841	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2014	01/01/2018	25/01/2018	123 250,91	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,350	EUR	T	P	O	A-1
9403204	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2014	01/01/2018	25/02/2018	88 747,68	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,150	EUR	T	P	O	A-1
9792338	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2016	01/01/2018	25/01/2018	114 804,49	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,490	EUR	T	P	O	A-1
9894721	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2017	01/01/2018	25/05/2018	520 000,00	F	Taux fixe à 1.67 %	1,670	1,670	EUR	A	P	O	A-1
A 0110590000	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2010	01/01/2018	25/02/2018	237 418,78	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	3,720	EUR	A	P	O	A-1
A0108208	CAISSE D'EPARGNE	06/08/2008	01/01/2018	25/02/2018	336 543,06	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,860	EUR	A	C	O	A-1
A0109763000	CAISSE D'EPARGNE	21/09/2009	01/01/2018	25/02/2018	25 242,40	F	Taux fixe à 4.53 %	4,530	4,600	EUR	A	P	O	A-1
A0110433000	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2010	01/01/2018	25/01/2018	147 264,74	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,040	EUR	A	P	O	A-1
A0110511000	CAISSE D'EPARGNE	01/06/2010	01/01/2018	03/01/2018	307 370,58	F	Taux fixe à 3.54 %	3,540	3,590	EUR	A	P	O	A-1
A0110607000	CAISSE D'EPARGNE	23/06/2010	01/01/2018	25/02/2018	222 700,66	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	3,690	EUR	A	C	O	A-1
A0111953	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2011	01/01/2018	25/02/2018	420 733,22	F	Taux fixe à 4.91 %	4,910	4,910	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0113119	CAISSE D'EPARGNE	17/05/2005	01/01/2018	25/01/2018	122 245,88	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,840	EUR	A	P	O	A-1
A0113295-1	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	11/10/2013	01/01/2018	25/02/2018	207 004,30	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	4,120	EUR	T	P	O	A-1
A0114045000	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2014	01/01/2018	25/03/2018	171 557,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
A0115193000	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2015	01/01/2018	25/03/2018	893 290,91	V		1,330	1,360	EUR	T	P	O	A-1
A0116190000	CAISSE D'EPARGNE	31/08/2016	01/01/2018	25/03/2018	44 965,27	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	0,870	EUR	A	P	O	A-1
A0116290000	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	01/01/2018	25/03/2019	486 346,40	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	1,580	EUR	T	P	O	A-1
A0117542000	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2017	01/01/2018	15/09/2020	75 000,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 0.46)-Floor -0.46 sur Moyenne Euribor 3M	0,130	0,130	EUR	T	C	O	A-1
A0117550000	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2017	01/01/2018	25/01/2018	86 000,00	F	Taux fixe à 2.05 %	2,050	2,050	EUR	A	P	O	A-1
A0117755000	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2017	01/01/2018	25/03/2018	666 250,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	1,820	EUR	A	P	O	A-1
A0120052	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	01/01/2018	01/01/2018	25/02/2018	442 559,87	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,800	EUR	T	P	O	A-1
AR010135 (AR01135)	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2005	01/01/2018	01/02/2018	58 453,43	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,400	EUR	A	P	O	A-1
AR010171	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2007	01/01/2018	25/03/2018	187 174,73	F	Taux fixe à 4.7 %	4,700	4,770	EUR	A	P	O	A-1
AR010215	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2007	01/01/2018	01/04/2018	78 339,66	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,880	EUR	A	P	O	A-1
AR010243000/001	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2006	01/01/2018	25/03/2018	67 969,08	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,130	EUR	T	P	O	A-1
AR010243000/002	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2006	01/01/2018	25/02/2018	209 384,11	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,140	EUR	T	P	O	A-1
AR010281	CAISSE D'EPARGNE	29/07/2005	01/01/2018	25/02/2018	32 794,29	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
AR010317	CAISSE D'EPARGNE	08/09/2003	01/01/2018	01/04/2018	148 808,66	F	Taux fixe à 4.37 %	4,370	4,370	EUR	A	P	O	A-1
AR013263	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2001	01/01/2018	25/02/2018	74 953,63	F	Taux fixe à 6.1 %	6,100	6,100	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN519703EUR	SFIL CAFFIL	11/04/2005	01/01/2018	02/01/2018	130 822,81	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	0,020	0,020	EUR	T	P	O	A-1
MIN519711EUR	SFIL CAFFIL	28/12/2004	01/01/2018	01/06/2018	53 818,36	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	4,720	EUR	A	P	O	A-1
MIN519712EUR	SFIL CAFFIL	01/08/2005	01/01/2018	01/06/2018	36 164,70	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
MIN521812EUR/001	SFIL CAFFIL	01/01/2018	01/01/2018	01/02/2018	448 484,90	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MIN521812EUR/002	SFIL CAFFIL	01/01/2018	01/01/2018	01/02/2018	666 666,80	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MIN521812EUR/003	SFIL CAFFIL	01/01/2018	01/01/2018	01/02/2018	666 666,80	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MIN522217EUR/001	SFIL CAFFIL	31/05/2007	01/01/2018	01/02/2018	75 682,34	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	4,690	EUR	A	P	O	A-1
MIN522797EUR	SFIL CAFFIL	06/03/2007	01/01/2018	01/03/2018	501 644,24	C	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,020	4,140	EUR	T	P	O	B-1
MON518245EUR	SFIL CAFFIL	07/01/2002	01/01/2018	01/11/2018	78 843,29	F	Taux fixe à 7.06 %	7,060	7,060	EUR	A	P	O	A-1
MON518246EUR	SFIL CAFFIL	22/03/2013	01/01/2018	01/03/2018	101 499,94	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,750	EUR	T	C	O	A-1
MON518247EUR	SFIL CAFFIL	27/05/2014	01/01/2018	02/01/2018	86 424,25	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,340	EUR	T	P	O	A-1
MON519333EUR/0520173/001	SFIL CAFFIL	31/01/2005	01/01/2018	01/02/2018	50 642,56	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,420	EUR	T	P	O	A-1
MON519335EUR	SFIL CAFFIL	19/10/2005	01/01/2018	01/02/2018	278 364,31	F	Taux fixe à 4.55 %	4,550	4,630	EUR	T	P	O	A-1
MON519336EUR/0520176/001	SFIL CAFFIL	11/01/2018	01/01/2018	01/03/2018	120 959,44	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,950	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON519458EUR	SFIL CAFFIL	21/02/2005	01/01/2018	01/03/2018	273 860,11	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
MON519661EUR	SFIL CAFFIL	19/05/2008	01/01/2018	01/04/2018	105 682,97	F	Taux fixe à 5.18 %	5,180	5,180	EUR	A	P	O	A-1
MON519672EUR/0520521/001	SFIL CAFFIL	19/05/2001	01/01/2018	01/02/2018	53 939,22	F	Taux fixe à 6.26 %	6,260	6,260	EUR	A	P	O	A-1
MON519675EUR	SFIL CAFFIL	22/04/2010	01/01/2018	02/01/2018	64 146,67	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,370	EUR	T	P	O	A-1
MON520888EUR	SFIL CAFFIL	26/05/2005	01/01/2018	01/06/2018	207 574,12	F	Taux fixe à 4.39 %	4,390	4,390	EUR	A	P	O	A-1
MON522107EUR	SFIL CAFFIL	13/10/2006	01/01/2018	02/01/2018	59 704,51	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,750	EUR	A	P	O	A-1
MON522711EUR	SFIL CAFFIL	02/09/2005	01/01/2018	01/02/2018	204 119,83	F	Taux fixe à 3.56 %	3,560	3,560	EUR	A	P	O	A-1
MON522916EUR	SFIL CAFFIL	03/11/2014	01/01/2018	01/12/2018	149 846,52	F	Taux fixe à 3.6 %	3,600	3,700	EUR	T	P	O	A-1
MON524781EUR	SFIL CAFFIL	29/09/2005	01/01/2018	01/03/2018	34 436,34	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
MON540996EUR	SFIL CAFFIL	11/04/2022	01/05/2022	01/08/2022	931 899,33	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	T	P	O	A-1
MON544097EUR	SFIL CAFFIL	29/06/2022	07/07/2022	01/11/2022	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,430	0,440	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					577 199,00									
LT080512	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	08/09/2009	01/01/2018	15/10/2018	577 199,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,490	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 577 963,80									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 563 350,49					1 428 565,72	386 960,72	0,00	104 953,64
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 135 898,99					1 403 338,72	372 225,51	0,00	102 028,57
00485073 - CO9863	N	0,00	A-1	234 000,00	12,96	F	Taux fixe à 4.26 %	4,390	18 000,00	10 079,16	0,00	408,96
0975263	N	0,00	A-1	31 020,26	12,98	F	Taux fixe à 1.78 %	1,780	2 141,81	552,16	0,00	7,14
10278 07235 00020891503	N	0,00	A-1	90 934,36	17,91	F	Taux fixe à 1.55 %	1,560	4 415,18	1 383,90	0,00	111,75
102780723500020849202	N	0,00	A-1	24 069,58	2,67	F	Taux fixe à 1.15 %	1,160	8 664,80	239,52	0,00	14,76
102780903000020269203	N	0,00	A-1	140 921,10	7,91	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	16 912,33	1 634,68	0,00	119,88
1261963	N	0,00	A-1	184 805,63	17,08	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	9 090,98	2 605,76	0,00	2 271,11
1314482	N	0,00	A-1	63 800,00	28,92	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	2 200,00	2 552,00	0,00	138,94
1314507	N	0,00	A-1	160 999,98	19,42	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	8 050,00	6 440,00	0,00	3 019,06
1347840	N	0,00	A-1	47 632,74	2,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	15 182,56	2 148,24	0,00	1 459,43
1363454	N	0,00	A-1	116 555,49	9,83	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	8 567,93	3 815,61	0,00	490,42
1381668	N	0,00	A-1	406 895,45	24,17	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	14 027,08	13 808,73	0,00	3 290,71

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1473858	N	0,00	A-1	24 693,15	5,73	F	Taux fixe à 6.01 %	6,100	3 531,11	1 431,79	0,00	335,62
1474460	N	0,00	A-1	9 900,93	0,90	F	Taux fixe à 5.92 %	6,050	9 900,93	368,03	0,00	0,00
1510393	N	0,00	A-1	12 796,80	4,98	F	Taux fixe à 6.06 %	6,200	2 261,02	724,74	0,00	8,87
1576898	N	0,00	A-1	38 574,47	9,57	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	3 044,00	1 990,44	0,00	794,46
1577651	N	0,00	A-1	3 699,47	0,23	F	Taux fixe à 4.75 %	4,810	3 699,47	87,64	0,00	0,00
1590300	N	0,00	A-1	36 475,18	0,48	V	(Euribor 12M + 0.1)-Floor -0.1 sur Euribor 12M	3,780	36 475,18	1 375,72	0,00	0,00
1594364	N	0,00	A-1	9 451,43	1,23	F	Taux fixe à 3.7 %	3,750	7 526,44	246,08	0,00	1,01
20506902	N	0,00	A-1	131 203,38	10,00	F	Taux fixe à 2.35 %	2,370	11 780,63	2 979,97	0,00	0,00
20589904	N	0,00	A-1	77 997,30	9,08	F	Taux fixe à 4 %	4,060	7 115,64	3 014,04	0,00	472,55
20725702	N	0,00	A-1	70 584,71	5,50	F	Taux fixe à 1.4 %	1,410	12 433,30	923,10	0,00	0,00
20725703	N	0,00	A-1	93 507,77	6,75	F	Taux fixe à 1.25 %	1,260	13 360,90	1 106,38	0,00	0,00
3187272	N	0,00	A-1	37 694,95	2,57	F	Taux fixe à 3.97 %	4,090	13 235,89	1 318,95	0,00	180,72
3280981	N	0,00	A-1	76 001,87	8,98	F	Taux fixe à 4.99 %	5,160	6 868,77	3 715,86	0,00	57,50
3281339	N	0,00	A-1	100 947,78	4,07	F	Taux fixe à 4.45 %	4,520	18 470,85	4 567,05	0,00	3 466,32
3281930	N	0,00	A-1	41 234,92	9,07	F	Taux fixe à 4.91 %	5,000	3 614,64	1 958,76	0,00	333,52
3283801	N	0,00	A-1	77 790,70	14,23	F	Taux fixe à 4.8 %	4,890	3 904,31	3 664,37	0,00	49,26
37874801	N	0,00	A-1	49 722,86	5,96	F	Taux fixe à 3.78 %	3,830	7 527,66	1 773,66	0,00	66,46
38619101	N	0,00	A-1	253 396,90	10,97	V	(Euribor 3M + 0.723) + Cap 3.197 sur Euribor 3M	3,610	18 810,58	8 454,58	0,00	183,49
4140989	N	0,00	A-1	35 116,18	5,73	F	Taux fixe à 1.67 %	1,680	5 867,95	549,81	0,00	6,78

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
4443931	N	0,00	A-1	187 330,59	12,57	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	12 768,50	3 727,88	0,00	1 495,66	
4458001	N	0,00	A-1	109 484,87	7,73	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	13 354,53	1 724,15	0,00	22,03	
5709895	N	0,00	A-1	219 007,61	12,40	F	Taux fixe à 1.68 %	1,690	15 881,62	3 579,62	0,00	331,77	
5873668 -2	N	0,00	A-1	26 133,20	12,48	F	Taux fixe à 1.89 %	1,890	1 792,23	493,92	0,00	236,41	
6520801	N	0,00	A-1	175 971,19	11,41	V	(Euribor 3M + 0.2)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,180	12 211,19	7 117,57	0,00	317,06	
8734882	N	0,00	A-1	65 977,20	15,90	F	Taux fixe à 3.52 %	3,620	3 129,46	2 312,96	0,00	221,22	
8887557-1	N	0,00	A-1	38 117,70	1,65	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	21 429,98	1 302,62	0,00	70,09	
9263707	N	0,00	A-1	60 739,56	8,73	F	Taux fixe à 4.68 %	4,760	5 757,12	2 742,56	0,00	35,74	
9358841	N	0,00	A-1	81 246,66	9,32	F	Taux fixe à 4.28 %	4,350	7 088,89	3 364,59	0,00	573,08	
9403204	N	0,00	A-1	58 812,72	9,65	F	Taux fixe à 4.09 %	4,150	5 015,72	2 329,16	0,00	213,92	
9792338	N	0,00	A-1	76 205,30	11,82	F	Taux fixe à 1.48 %	1,490	5 847,28	1 095,48	0,00	188,01	
9894721	N	0,00	A-1	293 344,78	7,40	F	Taux fixe à 1.67 %	1,670	34 578,07	4 898,86	0,00	2 580,84	
A 0110590000	N	0,00	A-1	123 795,61	5,15	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	18 761,33	4 681,95	0,00	3 356,30	
A0108208	N	0,00	A-1	224 362,04	13,15	F	Taux fixe à 4.79 %	4,860	16 025,86	10 926,06	0,00	8 565,56	
A0109763000	N	0,00	A-1	12 185,55	4,15	F	Taux fixe à 4.53 %	4,600	2 222,14	561,21	0,00	387,40	
A0110433000	N	0,00	A-1	98 277,24	9,07	F	Taux fixe à 3.98 %	4,040	8 163,58	3 976,63	0,00	3 387,27	
A0110511000	N	0,00	A-1	159 397,63	5,01	F	Taux fixe à 3.54 %	3,590	24 268,56	5 736,72	0,00	4 810,15	
A0110607000	N	0,00	A-1	102 784,92	5,15	F	Taux fixe à 3.64 %	3,690	17 130,82	3 803,73	0,00	2 676,12	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A0111953	N	0,00	A-1	245 331,18	6,15	F	Taux fixe à 4.91 %	4,910	30 214,16	12 045,76	0,00	8 948,57
A0113119	N	0,00	A-1	88 617,48	12,07	F	Taux fixe à 4.77 %	4,840	5 499,74	4 297,51	0,00	3 744,45
A0113295-1	N	0,00	A-1	132 544,01	8,90	F	Taux fixe à 4.06 %	4,120	12 461,90	5 193,16	0,00	473,99
A0114045000	N	0,00	A-1	132 819,81	19,48	F	Taux fixe à 3.99 %	4,050	4 602,26	5 231,22	0,00	71,05
A0115193000	N	0,00	A-1	571 016,64	10,98	V	(Euribor 3M + 1.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,180	48 533,39	20 849,65	0,00	300,67
A0116190000	N	0,00	A-1	10 297,37	1,23	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	5 126,40	89,59	0,00	34,39
A0116290000	N	0,00	A-1	356 085,03	13,98	F	Taux fixe à 1.57 %	1,580	22 925,92	5 456,00	0,00	72,65
A0117542000	N	0,00	A-1	62 500,08	22,46	F	Taux fixe à 2.4 %	2,460	2 777,76	1 495,42	0,00	63,70
A0117550000	N	0,00	A-1	65 582,87	17,07	F	Taux fixe à 2.05 %	2,050	3 049,32	1 344,45	0,00	1 192,91
A0117755000	N	0,00	A-1	503 577,21	17,23	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	23 895,31	9 165,11	0,00	6 668,91
A0120052	N	0,00	A-1	163 939,68	3,15	F	Taux fixe à 4.65 %	4,800	47 810,65	6 889,43	0,00	540,00
AR010135 (AR01135)	N	0,00	A-1	8 189,65	0,08	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	8 189,65	278,45	0,00	0,00
AR010171	N	0,00	A-1	115 818,44	7,23	F	Taux fixe à 4.7 %	4,770	12 232,45	5 519,07	0,00	3 800,17
AR010215	N	0,00	A-1	58 874,97	12,25	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	3 349,27	2 873,10	0,00	2 024,71
AR010243000/001	N	0,00	A-1	38 768,75	6,98	F	Taux fixe à 4.01 %	4,130	4 889,77	1 502,03	0,00	22,64
AR010243000/002	N	0,00	A-1	123 525,78	7,40	F	Taux fixe à 4.02 %	4,140	14 383,20	4 815,92	0,00	438,75
AR010281	N	0,00	A-1	4 668,80	0,15	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	4 668,80	182,08	0,00	0,00
AR010317	N	0,00	A-1	38 184,28	1,25	F	Taux fixe à 4.37 %	4,370	18 683,91	1 668,65	0,00	636,76
AR013263	N	0,00	A-1	45 134,13	6,15	F	Taux fixe à 6.1 %	6,100	5 360,72	2 753,18	0,00	2 055,51
MIN519703EUR	N	0,00	A-1	94 475,95	12,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	3,110	6 083,15	2 822,51	0,00	555,69

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIN519711EUR	N	0,00	A-1	37 966,63	10,42	F	Taux fixe à 4.72 %	4,720	2 711,76	1 792,03	0,00	966,06
MIN519712EUR	N	0,00	A-1	25 101,79	10,42	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	1 850,69	1 031,69	0,00	554,79
MIN521812EUR/001	N	0,00	A-1	291 515,22	12,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	3,280	22 424,24	7 744,84	0,00	1 016,75
MIN521812EUR/002	N	0,00	A-1	433 333,56	12,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	3,280	33 333,32	11 512,60	0,00	1 511,39
MIN521812EUR/003	N	0,00	A-1	433 333,56	12,83	V	(Euribor 3M + 0.14)-Floor -0.14 sur Euribor 3M	3,280	33 333,32	11 512,60	0,00	1 511,39
MIN522217EUR/001	N	0,00	A-1	56 608,42	12,08	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	3 259,42	2 654,93	0,00	2 286,61
MIN522797EUR	N	0,00	B-1	388 177,00	13,92	C	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,140	19 676,65	15 523,02	0,00	1 234,48
MON518245EUR	N	0,00	A-1	12 361,62	0,83	F	Taux fixe à 7.06 %	7,060	12 361,62	872,73	0,00	0,00
MON518246EUR	N	0,00	A-1	33 833,18	3,42	F	Taux fixe à 3.7 %	3,750	9 666,68	1 117,70	0,00	72,03
MON518247EUR	N	0,00	A-1	38 993,44	4,50	F	Taux fixe à 3.3 %	3,340	7 711,10	1 192,02	0,00	255,21
MON519333EUR/0520173/001	N	0,00	A-1	34 493,36	10,08	F	Taux fixe à 4.35 %	4,420	2 732,66	1 456,30	0,00	226,43
MON519335EUR	N	0,00	A-1	40 547,46	0,83	F	Taux fixe à 4.55 %	4,630	40 547,47	1 159,59	0,00	0,00
MON519336EUR/0520176/001	N	0,00	A-1	62 487,60	6,92	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	8 674,70	562,80	0,00	42,60
MON519458EUR	N	0,00	A-1	10 814,49	0,17	F	Taux fixe à 3.99 %	4,050	10 814,49	107,28	0,00	0,00
MON519661EUR	N	0,00	A-1	80 011,00	12,25	F	Taux fixe à 5.18 %	5,180	4 465,61	4 144,57	0,00	2 924,07
MON519672EUR/0520521/001	N	0,00	A-1	45 266,76	16,08	F	Taux fixe à 6.26 %	6,260	1 567,93	2 833,70	0,00	2 499,99

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON519675EUR	N	0,00	A-1	43 235,17	10,50	F	Taux fixe à 3.33 %	3,370	3 403,62	1 397,54	0,00	327,92
MON520888EUR	N	0,00	A-1	30 011,47	0,42	F	Taux fixe à 4.39 %	4,390	30 011,47	1 317,49	0,00	0,00
MON522107EUR	N	0,00	A-1	20 433,76	2,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	6 545,30	766,27	0,00	519,37
MON522711EUR	N	0,00	A-1	28 745,59	0,08	F	Taux fixe à 3.56 %	3,560	28 745,59	1 023,50	0,00	0,00
MON522916EUR	N	0,00	A-1	67 678,54	3,92	F	Taux fixe à 3.6 %	3,700	15 680,19	2 257,30	0,00	156,00
MON524781EUR	N	0,00	A-1	8 795,41	1,17	F	Taux fixe à 4.22 %	4,220	4 306,82	371,16	0,00	157,31
MON540996EUR	N	0,00	A-1	706 602,14	7,08	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	92 667,52	10 751,48	0,00	1 609,87
MON544097EUR	N	0,00	A-1	1 550 000,00	7,58	V	(Euribor 3M + 0.43)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,580	200 000,00	44 763,68	0,00	5 753,43
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		427 451,50					25 227,00	14 735,21	0,00	2 925,07
LT080512	N	0,00	A-1	427 451,50	12,79	F	Taux fixe à 3.4 %	3,490	25 227,00	14 735,21	0,00	2 925,07
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 563 350,49					1 428 565,72	386 960,72	0,00	104 953,64

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN522797EUR	SFIL CAFFIL	501 644,24	388 177,00	1	30,00		(Euribor 3M-Floor -0.15 sur Euribor 3M) + 0.15	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	450 032,09	Taux fixe 4.02% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,140	15 523,02	0,00	3,09
TOTAL (B)		501 644,24	388 177,00						450 032,09			15 523,02	0,00	3,09
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		501 644,24	388 177,00						450 032,09			15 523,02	0,00	3,09

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	92	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 175 173,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	388 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	23-11-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Concessions et droits similaires, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2	23/11/2020
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	23/11/2020
L	Frais d'insertion	5	23/11/2020
L	Vélos, scooters..	3	23/11/2020
L	Véhicules légers	6	23/11/2020
L	Camions et et véhicules industriels	8	23/11/2020
L	Mobiliers	10	23/11/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	23/11/2020
L	Matériel techn et électronique: organes de régul appareils de laboratoire, install traitement	7	23/11/2020
L	Installation et matériel de chauffage, appareils de levage, installations de ventilation	15	23/11/2020
L	Matériel électromécanique	10	23/11/2020
L	Compteurs	10	23/11/2020
L	Travaux électriques et automatismes	10	23/11/2020
L	Batiments legers, abris garages ateliers	15	23/11/2020
L	Amenagt de batiments et de terrains, installations électriques et téléphoniques	20	23/11/2020
L	Construction (bâtiments durables)	40	23/11/2020
L	Ouvrages de génie civil	40	23/11/2020
L	Réseaux d'eau et d'assainissement	50	23/11/2020
L	Postes de refoulement ou de relevage	20	23/11/2020
L	Chambres à vannes, puits, réservoirs	40	23/11/2020
L	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	23/11/2020
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	15	23/11/2020
L	Subventions transférables reprises des syndicats dissous et des communes	30	23/11/2020
L	Materiel de bureau et materiel informatique	5	26/09/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		9 885,00	9 885,00	0,00	9 885,00
CET (Compte épargne Temps)	0,00	31/12/2024	9 885,00	9 885,00	0,00	9 885,00
Dépréciations (2)	0,00		42 729,00	42 729,00	0,00	42 729,00
Créances irrécouvrées	0,00	31/12/2024	42 729,00	42 729,00	0,00	42 729,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		52 614,00	52 614,00	0,00	52 614,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 040 432,85	-2 040 432,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 669 039,16	-3 669 039,16
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 709 472,01	-5 709 472,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 709 472,01	-5 709 472,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-5 709 472,01	-5 709 472,01

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 750 000,00	2 750 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	14 341 732,04	14 341 732,04
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	11 591 732,04	11 591 732,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 750 000,00	2 750 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 500 000,00	1 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 250 000,00	1 250 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 250 000,00	1 250 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 341 732,04	III 14 341 732,04
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		14 341 732,04	14 341 732,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	3 200 000,00	3 200 000,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	11 141 732,04	11 141 732,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Assainissement (1)
 (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	4 797 850,00
6135	Locations mobilières	34 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00
618	Divers	80 000,00
61521	Bâtiments publics	100 000,00
61558	Autres biens mobiliers	20 000,00
61523	Réseaux	450 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	57 750,00
611	Sous-traitance générale	3 200 000,00
6068	Autres matières et fournitures	45 000,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	6 000,00
61528	Autres	80 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie.)	720 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		4 857 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 857 850,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	600 000,00
70613	Participations pour assainissement collectif	600 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	201 000,00
7588	Autres	1 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	200 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		801 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		801 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Communication (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Informatique (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Informatique (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		30 000,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		30 000,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Communication (1)
 (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		2 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 000,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 383,94
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		3 383,94
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		3 383,94

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Communication (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 622 913,02

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif terr.	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	17,00	9,00	26,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique territorial	C	14,00	0,00	14,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	12,00	0,00	12,00	0,00	7,00	7,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		52,00	0,00	52,00	24,00	10,00	34,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 01/01/2018 - Concession	VEOLIA - Assainissement pour Chamrousse	VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux	Société en Commandite par Actions	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u> 27/05/2019 - Part en capital	SPL Eaux de Grenoble Alpes - Ex SIEC	Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes	Société Publique Locale	60,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 74

Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2025

Présenté par (1) Le Président,

A Espace Agora le 07/04/2025

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Espace Agora, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARMANET cédrick	
AYACHE Patrick	
BAGA Patricia	
BAILE Henri	
BASSET Michel	
BAUDAIN Philippe (Pvr à GUICHARD Annick)	
BEAU Patrick	
BELLINI Patricia	
BENOIT Claude	
BENZEGHIBA Zakia	
BERNIGAUD François	
BESSON Anne-Françoise	
BONNET Clément	
BONNET Dominique	
BOURDELAIN Coralie	
CHAMON Karim (Pvr à GUILLUY Alain)	
CLAPPAZ Jean-François	
COHARD Alexandra (Pvr à GERBAUX Martin)	
COHARD Roger	
CONRY Cécile	
CURT Isabelle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DESTANNE DE BERNIS Brigitte	
DULONG brigitte (Pvr à BAILE Henri)	
DUPON Agnès	
DURET Christophe	
ENGRAND Christophe	
FEROTIN Thierry	
FLAMAND Michèle	
FORTE Pierre	
FRAGOLA Annie (Pvr à TANI Annie)	
GADEL Nelly (Pvr à TABET Youcef)	
GELLENS Claudine	
GENESTIER Philippe	
GENTY Ilona	
GERBAUX Martin	
GONNET André	
GUICHARD Annick	
GUILLUY Alain	
JACQUIN Mylène	
JURADO Joseph	
KOHLI Martine (Pvr à JACQUIN Mylène)	
LATARGE Richard	
LECAT Philippe (Pvr à ROBIN Cécile)	
LENOIRE Hervé	
LORENTZ Julien (Pvr à CLAPPAZ Jean-françois)	
LORIMIER Philippe	
MATHIEU Marie-Béatrice	
MEGRET Christelle	
MIDALI Françoise	
MILLET Régine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MONTEIL Clara	
OLLEON François	
PERREAU Delphine	
PETEX Valérie (Pvr à SALVETTI Olivier)	
PISSARD GIBOLLET Sandrine (Pvr à GONNET André)	
POMMELET Serge	
QUINETTE MOURAT Claire (Pvr à BASSET Michel)	
RACCURT Guillaume (Pvr à VIDEAU Françoise)	
REBBOAH Sidney (Pvr à MEGRET Christelle)	
REBUFFET GIRAUD Franck	
ROBIN Cécile	
ROZIAU Olivier	
SALVETTI Olivier	
SOMME Franck	
SORREL Brigitte	
STEFANI François	
SUSZYLO Christophe	
TABET Youcef	
TANI Annie	
TORRECILLAS Jean-Claude	
VENTURINI Martine	
VIDEAU Françoise	
VILLARINO Régine	
VYNCK Damien	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Au Touvet, le 24 mars 2025
 Philippe VASSEUR
 Responsable du SGC du Touvet



Reprise anticipée des résultats 2024 - Budget Assainissement

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultat propre à 2024	10 062 605,36 €	13 527 690,12 €	3 465 084,76 €
	Résultat antérieur reporté (002)		7 568 209,73 €	7 568 209,73 €
	Résultat à affecter			11 033 294,49 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultat propre à 2024	8 988 571,56 €	3 783 109,63 €	-5 205 461,93 €
	Résultat antérieur reporté (001)		3 165 029,08 €	3 165 029,08 €
	Résultat à affecter			-2 040 432,85 €
	Résultats issus des opérations d'ordres mixte à intégrer au moment du vote du compte de gestion (Conseil du 30 juin 2025)		88 888,92 €	88 888,92 €
	Résultat à affecter au moment du vote du compte de gestion (Conseil du 30 juin 2025)			-1 951 543,93 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser 2024	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	3 669 039,16 €		-3 669 039,16 €

	Affectation à l'investissement (compte 1068)			
Reprise anticipée	Fonctionnement		11 033 294,49 €	
	Investissement		-2 040 432,85 €	